

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**2023/082**

**LB**

Nombre de conseillers :

En exercice	15	L'an deux mille vingt trois
Présents	10	le 27 Juin
Votants	15	le Conseil Municipal de la commune de CREISSAN dûment convoqué, s'est réuni en
Pouvoirs	5	session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. BRUNET Laurent, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/06/2023

**N°2023-048**

**PRESENTS** : BRUNET Laurent, MASSE Michel, MONTAGNE Stéphane, LECOMTE Corinne, SECQ Fanny, HENRION Martine, GIL Sébastien, HERAIL Bernard, ROUANET Thomas, CHABANON Géraldine,

**ABSTENTS EXCUSES** : RICHERT Evelyne, MAILLE Valérie, LAUR Marie-Paule, SERRE Philippe, LEGIER Joséphine.

**POUVOIRS** : MAILLE Valérie à HERAIL Bernard  
RICHERT Evelyne à BRUNET Laurent  
LAUR Marie-Paule à GIL Sébastien  
SERRE Philippe à MASSE Michel  
LEGIER Joséphine à MONTAGNE Stéphane

Mme CHABANON Géraldine a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Demande de subvention : Réhabilitation du réseau eaux usées – Avenue de la Source**

Monsieur le Maire, Président de la séance, présente au conseil municipal le dossier de demande de subvention concernant la réhabilitation du réseau eaux usées – Avenue de la Source.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux consistent en la pose de canalisations en PVC DN200 SN16, sur environ 300 ml. Il est prévu la mise en place de 8 regards, la reprise de 18 boîtes de branchements. Le chantier nécessitant une dépose totale du réseau en Amiante-Ciment (200ml). L'opération prévoit l'amélioration de l'écoulement du réseau d'eaux usées, dont les canalisations existantes en Amiante-Ciment présentent un nombre important de dysfonctionnements.

Ces travaux s'inscrivent en priorité 1 du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées (2022) et dans le programme des aides apportées par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental.

La commune de Creissan s'engage à réaliser les travaux selon les prescriptions de la Charte qualité eaux.

Mr le Maire indique que l'estimation du coût total de l'opération est de 233 450,00 € HT, soit 280 140,00 € TTC, et qu'une aide financière peut être apportée par le département de l'Hérault et l'Agence de l'Eau RMC ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de son président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve le dossier de demande de subvention pour la réhabilitation du réseau eaux usées – Avenue de la Source ;
- Sollicite auprès du Département de l'Hérault et de l'Agence de l'Eau, l'aide financière la plus élevée possible ;
- Décide d'inscrire ce projet au budget Eau et Assainissement, section investissement, d'un montant de 280 140,00 € TTC ;
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, en ce qui concerne la rédaction et la signature des documents administratifs pour mener à terme cette opération.

**La présente délibération annule et remplace la délibération N°2023-03 du 7/02/2023.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme



Le Maire,

Laurent BRUNET

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe qu'en vertu du décret n°83.1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9 JO du 03/12/83) modifiant le décret 65.25 du 11/01/1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art 1 NA 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.  
Transmis au Représentant de l'Etat le :

**05 JUIL. 2023**

**LE MAIRE**

**L. BRUNET**